

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Mathis BARBIER-GUERBETTE

a suivi avec succès le MODULE 2 : LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 82 %

Fait à Paris le 3 octobre 2024

CNIL